L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 13 NOVEMBRE 1874.

49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 13 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par George Pearson, tout le mobilier et les installations du N. O. Branch Freedman's Bank en liquidation, au No 121 de la rue du Canal.

Par A Gerard, —aux écuries du Phœnix, rue des Champs Elysées, chevaux, mules, wagons, etc.

Par E Adams, Marks & Co., à No 22 de la rue de Chartres, lingerie, bonneterie, "notions" et coutellerie.

Meubles de banque.—Aujourd'hui, vendredi, du courant, il sera vendu à 11 heures du matin, par le ministère de M. Geo. Pierson, commerce, tous les meubles de la "Branch Freedman's and Trust Co." de la Nouvelle-Orléans, rue du Canal, au coin de la rue Dryade. Parmi les objets qui sont à vendre, il y a plusieurs coffres-forts des meilleurs modèles, dont un fait sur commande par une compagnie américaine assez fort être le plus solide et le plus sûr de la Nouvelle-Orléans. Tout le mobilier de cette défunte institution est du reste en excellent état.

Mais—Mais.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Vendredi, 13 novembre 1874.

ACADÉMIE.—Chris and Lena, or German Life in Mississippi.

VARIÉTÉS.—Poor Gentleman et Opéra Bouffe.

GLOBE.—Les rues de New York.

SALON HARLEY.—Bénéfice de Mlle Dolly Bidwell.

Un projet qui repavait sur l'eau.

Nous avions supposé que la proposition faite pour imposer à la propriété foncière de la Nouvelle-Orléans, une nouvelle taxe, dans l'intérêt d'une entreprise particulière pour la construction d'un chemin de fer au Texas, avait disparu pour ne plus reparaître. Aussi grande a été notre surprise, quand nous avons lu dans le *Bulletin* un article recommandant le projet à l'attention de la nouvelle administration municipale et lui demandant de voter une ordonnance, qui ne saurait être légale, en attendant que la législature puisse lui donner une sanction.

Nous commençons par dire que nous ne mettons nullement en doute les intentions de notre excellent confrère qui a soutenu si vaillamment la lutte dont nous venons de sortir victorieux.

Mais le *Bulletin* nous paraît être préoccupé uniquement d'une seule des faces de la question, celle de la nécessité d'un chemin de fer reliant la Nouvelle-Orléans au Texas. Sur ce point, il n'y a pas de contestation et tout le monde est d'accord. Nul ne mieux les avantages que pourrait produire une voie ferrée qui rapprocherait de notre marché la vaste région orientale du Texas. Mais est-ce une raison pour adopter aveuglément le premier projet venu et pour demander encore une fois à l'impôt les moyens de construire ce chemin, sans égard à la condition de la propriété foncière déjà si surchargée, et sans tenir compte des dures leçons de l'expérience en matière d'assistance obligée par l'Etat ou par la ville aux chemins de fer? Non; et c'est en cela que nous différons complètement de l'avis donné par notre confrère.

Premièrement : le projet est il viable? Nous n'hésitons pas à dire : non.

Si nous consultons le texte de l'ordonnance, nous voyons que la compagnie entrera en opération dès qu'il y aura pour $500,000 piastres d'actions souscrites. Puis au fur et à mesure que des milles de la voie seront colstruits et, *avant de poser des rails*, la compagnie émettra ses Bons à raison de $20,000 par mille. La ville serait appelée à garantir l'intérêt pendant dix ans sur deux millions et demi de ces Bons.

En admettant que cette garantie suffise pour assurer le placement des Bons au pair, la compagnie aura donc trois millions pour construire son chemin. Or, le *Bulletin* reconnaît que le chemin coûtera quatre à cinq millions. Cette évaluation nous paraît au-dessous de la réalité, quand nous voyons proposer d'émettre des Bons à raison de $20,000 par mille de voie seulement.

Mais que le chemin coûte cinq, six, sept millions du plus, nous disons qu'il est téméraire de se lancer dans une pareille entreprise avec un capital sur le papier de $500,000 ou même de un million de dollars et avec la perspective—éventuelle—du placement de deux millions et demi de Bons.

Quand elle serait arrivée au bout de ses ressources, la compagnie se trouverait obligée d'avoir recours à l'emprunt. Émettre des Bons de seconde hypothèque est un moyen bien précaire et onéreux. Ce serait toujours la même vieille histoire. La compagnie serait obligée de créer le chemin ou si cela lui est interdit, serait forcée d'arrêter les travaux ou de liquider, avant d'avoir fini la voie.

Nous ne considérons comme sérieux qu'un projet qui nous donnera un tracé fait à l'avance, et non *laissé à la direction d'une direction* choisie par deux ou trois fondateurs, avec un devis approximatif des dépenses, et un plan rationnel pour assurer le paiement de ces dépenses jusqu'à la mise en exploitation de la ligne. Quand on présentera un projet satisfaisant à tous égards avec des données démontrant que la ligne doit être d'un bon rapport, nous croyons qu'on trouvera facilement, aux États-Unis, les millions nécessaires pour la construction du chemin. Un pareil projet sera chaudement soutenu et recommandé par nous, mais le projet actuel n'offre aucune de ces conditions.

Arrivons maintenant à la taxe proposée sur la propriété foncière de la Nouvelle-Orléans. Le projet ne parle nullement d'imposer le capital mais seulement les immeubles. Voici le résumé de l'opération que nous avons déjà présentée :

Les actionnaires verseront cinq cent mille piastres et recevront en échange les actions ou titres de propriété de la ligne. Les propriétaires fonciers verseront $300,000 pendant dix ans, soit deux millions de dollars, et recevront en échange ..... rien du tout.

Qui bénéficiera de ces deux millions de l'entreprise réussit? Les actionnaires, puisque dit naïvement le mémoire du comité, le paiement des intérêts des Bons par la ville permettra à la compagnie d'appliquer les bénéfices au remboursement du principal des Bons.

Dira-t-on que la propriété foncière bénéficiera indirectement de l'augmentation des affaires que produira la nouvelle ligne? Soit, mais est-ce que les actionnaires aux actions qui sont presque sans relations avec le Texas, n'en bénéficieront pas plus directement? Et alors pourquoi la propriété ferait-elle à ces derniers un cadeau de Deux millions de dollars sans équivalent?

Une pareille proposition ne nous paraît ni équitable ni légale, et nous pensons qu'un vote du peuple ne pourrait la sanctionner, car nous ne reconnaissons pas aux électeurs non contribuables le droit de disposer, à titre gratuit, de la fortune de leurs concitoyens. L'impôt a pour objet de fournir les moyens d'administrer le gouvernement et non de procurer des capitaux, gratuitement ou non, à des entreprises industrielles.

Si nos confrères du *Bulletin* veulent étudier de nouveau la question, ils modifieront, certainement, leurs conclusions. Ils sont dans l'erreur quand ils disent, que l'aide ne doit être donnée que quand le *chemin sera fait*, car, après l'achèvement de chaque dix milles, des Bons seront émis et des coupons d'intérêt payables par la ville et signés par le maire y seront attachés.

Si l'entreprise s'arrête au bout de cinquante ou de cent mille, la ville n'en sera pas moins tenue de payer les coupons déjà émis, et cela pendant dix ans.

Notre confrère se trompe également quand il dit que les fondateurs en proposant, au moyen de souscription d'actions du *construire le chemin, etc.* Si cela était, il n'y aurait pas besoin d'émettre des bons. Le capital étant de $500,000 ne servirait guère que de mise au train et c'est avec les bons qu'on construira le chemin.

L'allusion du *Bulletin* aux propriétaires non résidents a été sans doute faite sans réflexion. Ce n'est pas au moment où nous avons le plus besoin d'attirer les capitaux étrangers qu'il faut décourager ceux qui ont ici des propriétés, en leur imposant de nouvelles charges. Si des capitalistes non résidents voulaient investir en propriétés foncières un, deux ou cinq millions de dollars, loin de nous en plaindre, il faudrait nous en féliciter, car ces hommes, remises aux propriétaires résidents, entreraient dans le mouvement des affaires et augmenteraient d'autant notre capital. Si, au contraire, les propriétaires non résidents, dégoûtés de l'accumulation des impôts, vendaient pour un million de propriété à des résidents, ce million sorti du mouvement des affaires, s'en irait en Europe et notre capital déjà trop faible se trouverait diminué d'autant.

Ce n'est pas, enfin, quand il y a trois millions de taxes de ville impayées pour cette année seule, qu'il faut songer à imposer à la propriété immobilière une nouvelle taxe de deux mille pour dix années à courir, en vue d'un bénéfice indirect, plus que problématique puisque l'entreprise n'est pas conçue sur des bases propres à garantir qu'elle sera menée à bonne fin.

La nouvelle administration municipale ne peut endosser une pareille proposition et nous avons la confiance que si le projet d'ordonnance lui est représenté, il sera immédiatement déposé sur le bureau.

ÉDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE.

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours. Nous la vendons dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

OPÉRA.

A la seconde représentation de *Lucie de Lammermoor*, qui a eu lieu hier, les artistes ont rivalisé dezèle, et cette fois encore le public a manifesté sa satisfaction par des applaudissements et deux rappels adressés à MM. Gadiha et Méric, et à Mlle Henriette de Joly.

Demain la seconde représentation de la *Juive*. Au premier acte, la VALSE DES BIJOUXRS régiée et dansée par M. Mamert, Mlles Stickel, Bracq et Augusta. Au troisième acte la TOUR ENCHANTÉE, réglée par M. Mamert et dansée par Mlles Stickel, Bracq et Augusta.

Dimanche, *Si j'étais Roi*, opéra-comique d'Adolphe Adam.

A. M.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.—La troupe du Vaudeville donnera dans la salle de la Parfaite-Union, rue des Remparts, sa première matinée demain samedi, à midi précis. Le prix d'entrée n'est que de 50 cents, moitié prix pour les enfants. Le programme que nous publions dans nos colonnes d'annonces comprend deux vaudevilles, une chansonnette par M. Chol et une scène comique par M. Leonard.

Il y a trois gros lots
Il y a trois gros lots
Il y a trois gros lots
Il y a trois gros lots
Qui sortiront du tirage à numéros simples
Qui sortiront du tirage à numéros simples
Qui sortiront du tirage à numéros simples
De la loterie de la Louisiane, samedi.
De la loterie de la Louisiane, samedi.
De la loterie de la Louisiane, samedi.

LES ÉTUDES DU GÉNIE MILITAIRE SUR LE MISSISSIPPI.

Le rapport annuel du général Humphreys, directeur du génie militaire des États-Unis, vient d'être partiellement communiqué à la presse. Le général Humphreys rend compte des travaux de fortification exécutés en 1874. Le génie s'occupe depuis plusieurs années de fortifier l'entrée des cinq ports marchands du littoral américain où les grands vaisseaux cuirassés pourraient pénétrer. Les travaux exécutés jusqu'ici comprennent des forts et des batteries avec revêtement en terre destinés à recevoir de l'artillerie et principalement des mortiers du plus fort calibre. La défense des ports à l'aide de torpilles sous-marines a aussi été organisée sur une échelle proportionnée à l'importance des intérêts engagés.

Dans une autre partie du rapport, nous trouvons le passage suivant :

"L'article 3 de la loi du 23 juin 1874 prescrit l'organisation d'une commission d'ingénieurs qui devra faire une étude des embouchures du fleuve Mississippi dans le but de déterminer la meilleure méthode d'obtenir et de conserver une profondeur d'eau suffisante pour les besoins du commerce, soit à l'aide d'un canal entre le fleuve et les eaux du golfe, soit en rendant plus profondes une ou plusieurs des bouches actuelles du fleuve. La commission a été constituée par l'ordre no. 74 du département de la guerre, en date du 2 juillet 1874, et la marche de l'article en question a été incorporée dans cet ordre pour servir de guide aux membres de la commission. Celle-ci est maintenant à l'œuvre; elle pourra sans doute se conformer aux dispositions de la loi qui a fixé l'époque de la présentation de son rapport.

"Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1874 qui a pour but de charger une commission d'ingénieurs de faire des recherches sur le meilleur moyen de protéger contre les eaux les parties du bassin du Missisippi sujettes aux inondations, cette commission a été constituée par l'ordre No. 73 du département de la guerre en date du 2 juillet 1874. Les ingénieurs s'occupent activement de faire les recherches nécessaires pour aller au fond de la question et pour lui donner la solution qu'elle comportera.

LE RELEVÉ DES ÉLECTIONS.—On lit dans le *New-York Times* du 8 :

"Nous avons soigneusement relevé les renseignements définitifs sur les élections, et nous trouvons que les deux Chambres du 44e Congrès seront composées ainsi qu'il suit : Le Sénat comptera 45 républicains, 30 démocrates et 1 indépendant. La majorité républicaine sera donc de 12 voix. A la Chambre, sur les 275 représentants déjà élus, 101 sont républicains et 174 sont démocrates ou indépendants. Dans cette dernière évaluation, six districts seulement sont douteux, de sorte qu'en plaçant la majorité de l'opposition à soixante et onze voix, nous sommes très près de l'exacte vérité. Dix-sept districts élisent encore leurs représentants dans le courant de l'année prochaine."

La majorité obtenue par M. Tilden dans l'État de New-York est de 51,811 voix.

SUPPRESSION DE L'ESCALE DE BREST.—La Compagnie Transatlantique vient d'adopter une mesure qui était réclamée depuis longtemps, et qui apportera plus de célérité et de régularité dans son service. La station de Brest est supprimée. Le nouveau steamer la *France* est parti samedi dernier directement du Havre pour New-York, sans faire escale comme cela avait lieu auparavant. Le steamer *Fayère*, partant samedi prochain de ce port, sera le dernier qui touchera à Brest à son retour en France.

LE TOURNOI DU BILLARD.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Le tournoi entre les maîtres du billard se poursuit à Tammany Hall devant une foule de curieux dont le nombre et l'intérêt vont croissant de jour en jour. Les deux parties de samedi après midi ont été jouées par Ubassy contre Daniels et par Vignaux contre Slosson. Ubassy a gagné la première par 300 points contre 164 ; Vignaux par 300 points contre 276. Vignaux a montré une habileté consommée dans une magnifique série de 159 points.

Les deux parties du soir étaient entre Maurice Daly et Joseph Dion d'une part, Rudolph et Ubassy de l'autre. La première a été gagnée par Dion, qui a fait une série de 140 points,—300 points contre 260 ; —la seconde par Rudolphe, Ubassy n'étant en arrière que de 4 points.

Les prix du tournoi sont comme suit : $800 pour le gagnant du plus grand nombre de parties ; $600 pour le second ; $400 pour le troisième ; $300 pour le quatrième; $150 pour le cinquième. Le premier gagnant reçoive en outre une plaque garnie de diamants, d'une valeur de $600. Enfin, une montre d'or sera offerte à chacun des deux joueurs qui auront fait la plus forte moyenne. Voici le tableau de ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

	Parties jouées	Parties gagnées	Plus haute série	Plus haute moyenne
Jos. Dion	4	4	95	159
M. Vignaux	4	4	16 2/3	159
Alb. Garnier	3	2	18 3/4	89
Cyrille Dion	2	1	14	73
Maurice Daly	3	1	21	98
Franc. Ubassy	3	1	11 1/2	104
A. P. Rodolphe	3	1	11	89
Geo. Slosson	2	0	11	84
Ed. Daniels	4	0	9 3/4	40

Les parties jouées depuis ce rapport ont été comme suit :

Slosson 300, Rudolphe 254.
Garnier et Ubassy. Ce dernier a abandonné la partie par suite d'une décision contraire des arbitres.
20e partie : 35 entrées, Slosson 300, Daniels 161.
21e partie : 27 entrées, Jos Dion, 300, Ubassy 123.
22e partie : 27 entrées, Daly 300, Garnier 175.
23e partie ; 28 entrées, Ubassy 300, Cyrille Dion 180.
24e partie : 24 entrées, Rudolphe 300, Vignaux 252.
25e partie ; 39 entrées, Rudolphe 300, Daniels 227.
26e partie : 39 entrées, Garnier 300, Slosson 46.

—L'Académie française a fixé les dates de réception des trois nouveaux académiciens.

La réception de M. Mézières, élu le premier, aura lieu le lundi 3 décembre ; M. Alexandre Dumas sera reçu le jeudi 14 janvier 1875, et M. Caro à la fin de février. C'est M. Camille Rousset qui répondra à M. Mézières et Caro, qui est élu dans le fauteuil de Sainte-Beuve, de sorte qu'en plaçant la majorité de l'opposition à soixante et onze voix, nous sommes très près de l'exacte vérité. Dix-sept districts élisent encore leurs représentants dans le courant de l'année prochaine."

La majorité obtenue par M. Tilden dans l'État de New-York est de 51,811 voix.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LE BUREAU DE RETOURS.

Deuxième séance.

Le Bureau de retours s'est trouvé être au complet hier matin, M. Tom Anderson faisant seul apparition à dix heures et prenant son siège après avoir été assermenté par le juge Atocha.

M. Charles T. Bauer, ayant été nommé secrétaire la veille, a été chargé de mettre tous les papiers en ordre.

Il semblerait qu'il y a dix-neuf paroisses dont on n'a pas reçu les retours officiels : Avoyelles, Caddo, Cameron, Carroll, Claiborne, De Soto, Ed Pelliciana, Grant, Ibérie, Jackson, Lafayette, Lincoln, Lafourche, Morehouse, Ouachita Rouge, Sabine, St-Landry, Vernon et Winn, soit quinze paroisses avec des majorités démocratiques et quatre avec des majorités radicales.

Ensuite que le Bureau est entré en séance, Messieurs Zacharie et Perjus se sont présentés et ont réclamé le droit d'assister au dépouillement du scrutin, autorisés par l'honorable Moncure à veiller à ses intérêts.

Ces deux citoyens ont eu une longue conférence avec M. Madison Wells, président du Bureau de retours.

Le résultat a été que le scrutin central d'État du parti démocratique et conservateur désignerait trois citoyens qui seraient autorisés à assister aux séances du Bureau tant qu'il s'agirait de compiler les retours, mais non pas aux délibérations du dit Bureau, qui doivent rester secrètes.

Cette proposition a été accueillie sous toute réserve par MM. Zacharie et Fussilier qui ont déclaré qu'ils la soumettraient au comité central.

C'est M. Anderson qui a fait cette motion relativement au comité de trois, en disant que si l'on admettait tous les candidats il pourrait y avoir deux cents personnes présentes pendant les séances du Bureau de retours, ce qui retarderait beaucoup le travail des membres du Bureau.

M. Zacharie a demandé du temps et il a été résolu que l'on ne ferait rien avant dix heures ce matin.

Le Bureau est entré alors en séance exécutive et s'est ajourné peu après.

A propos du Bureau de retours.

Les candidats élus de la Nouvelle-Orléans et de la paroisse St-Bernard se sont réunis hier à midi dans la salle du comité de parti démocratique et conservateur.

M. Will Steven leur a lu une clause de la loi qui autorise tous les candidats élus au bureau à assister aux séances du Bureau de retours pour y maintenir leurs droits dans le cas où ils en seraient méconnus.

Tout en voulant bien consentir à être représentés par le comité de trois qui devra être désigné par le Comité Central de l'État, les différents candidats ont adressé chacun une communication au Bureau, demandant à être admis chaque fois qu'on aurait à y traiter une question qui pourrait nuire à leurs intérêts.

Nous ne savons trop ce que le Bureau de retours décidera à ce sujet.

CONTINUATION DES OUTRAGES.

L'intimidation directe contre les nègres démocrates.

Pendant que les émissaires du marshal Packard, des hommes qui déshonorent l'habit militaire, arrêtent nos concitoyens les plus respectables dans les paroisses rurales, sous le prétexte puéril qu'ils ont empêché des nègres de voter pour le ticket radical par des promesses ou par des menaces, les radicaux de la Nouvelle-Orléans, aussi lâches qu'ils sont vils, attaquent isolément tous les hommes de couleur qui ont voté avec les conservateurs et réussissent à les intimider au point de les empêcher de sortir de chez eux le jour où la nuit.

Nous avons dit déjà qu'il était honteux de voir de pareils outrages se commettre sous un gouvernement républicain, et nous sommes heureux d'annoncer que les lignes blanches réunies en mass meeting ont pris, hier soir, des mesures à ce sujet.

Nous sommes tenus de protéger les hommes de couleur qui ont osé braver les menaces des radicaux pour se joindre à nous dans l'élection ; nous leur avons promis cette protection pour les engager à secouer le joug radical dont ils étaient fatigués, puisque nous rendrons indigènes de leur confiance si nous n'étions pas fidèles à notre promesse.

Ces outrages ne peuvent être tolérés plus longtemps. Nous désirons que les radicaux sachent bien que quiconque attaquera un homme de couleur à cause de ses opinions politiques se mettra dans le cas de représailles shakiness terrible.

Ces attentats à la liberté d'opinion sont d'ailleurs punis sévèrement par la loi.

Dorénavant les Ligues blanches veilleront sur les hommes de couleur, et malheur aux "thugs" radicaux, car ne faisant pas de grâce, ils n'en recevront aucune !

La réunion des Ligues Blanches hier soir et les résolutions qui ont été adoptées indiquent clairement le sens de l'opinion publique.

Les hommes de couleur de la Nouvelle-Orléans seront représentés tout près par les Ligues Blanches contre les persécutions politiques : paisiblement si c'est possible, forcément s'il le faut.

Voici quelques exemples de ces persécutions :

Vers quatre heures, avant-hier après-midi, James Taylor, président du club démocratique de couleur du 5ème ward, a été attaqué rue Delta par une douzaine de nègres, près du bouge d'Elephant Johnie. Il a été assailli à coups de pierres et a été grièvement contusionné.

Il est heureux qu'il ait pu s'échapper avec la vie sauve, car il était parfaitement clair que personne ne se trouvait là pour le protéger.

Dans le troisième ward le même jour, John Davis un homme de couleur qui a été l'organisateur du plusieurs Clubs démocratiques, a été cruellement maltraité par des nègres que l'on suppose être les mêmes que les premiers.

Dans la soirée d'avant hier, un vieux nègre nommé Charles Wingfield, soupçonné d'avoir voté pour la liste de candidatures démocratiques, a été encore assommé à coups de bâton, à la porte de sa propre maison, rue Septième, entre Baronne et Dryades par des radicaux nègres.

On rapporte qu'il y a des secondes de nègres qui font des patrouilles dans le dixième ward, menaçant tous les hommes de couleur conservateurs qu'ils rencontrent.

On comprend qu'un pareil état de choses ne saurait durer.

Les Ligues Blanches en conseil.

Il y a eu hier soir un grand mass meeting de toutes les ligues blanches, à la salle de l'exposition, selon la convocation du général Ogden.

A peu près trois milles citoyens se sont rendus à l'appel.

Le général Ogden a présidé et a expliqué que le but de l'assemblée était de prendre des mesures pour protéger les hommes de couleur qui avaient voté avec les conservateurs et qui étaient persécutés pour cette raison par les démagogues radicaux.

Une résolution dont nous n'avons pu avoir précisément le texte, a donc été mise aux voix et adoptée à l'unanimité au milieu des applaudissements les plus enthousiastes par toutes les Ligues réunies.

Elle déclare que protection sera accordée aux hommes de couleur qui se sont joints à nous dans la campagne électorale et qu'un comité de trois, dont les membres seront désignés par le général Ogden, sera nommé pour servir de tribunal devant lequel les hommes de couleur viendront déposer leurs plaintes.

Ce comité aura pour mission de faire arrêter tous les coupables et les faire conduire devant la justice.

Après l'adoption de ces résolutions, le docteur Burns a fait un brillant discours, souvent interrompu par des applaudissements frénétiques, dans lequel il a déclaré que la volonté bien positive de la Ligue et de toute la population était de maintenir à tout prix les droits du peuple dans l'élection du 2 novembre 1874.

L'assemblée s'est ajournée après avoir plusieurs vivats en l'honneur du général Ogden.

Changements dans le Bureau de Police.

Il paraîtrait que le général Baldy qui agissait comme surintendant de la police, depuis que Badger est couché sur un lit de douleurs à l'Hôpital de charité, a donné sa démission pour une raison que nous ignorons.

Il n'a pas encore été remplacé, mais, V. Leclerc, qui a été juge de la Cour Municipale du 8ème District a été nommé vice-président du bureau, emploi qu'occupait le général Baldy avant d'avoir rempli les fonctions de surintendant de la police.

Un cas d'habeas corpus.

H. Pemberton qui a été arrêté dans la paroisse Franklin et conduit à la Nouvelle-Orléans où il est en prison depuis des mois sans avoir été jugé, accusé du meurtre du juge Crawford et de l'avocat de district Harris en septembre 1873, a fait une application devant la sixième cour de district présidée par le juge Sancier, demandant à être mis en liberté sous caution jusqu'à ce qu'il soit jugé.

Le juge a pris la demande en considération.

Incendie.

Vers trois heures, hier matin, le feu s'est déclaré dans la maison basse en bois, située au coin des rues Conti et Salomon, appartenant à M. Miller, et habitée par l'agent de police Hannagan, qui se trouvait dehors en ce moment.

Les flammes ont gagné ensuite la maison voisine appartenant également à M. Miller et inhabitée, puis, la maison appartenant à M. Middleton.

Les trois bâtisses ont été consumées avec une perte totale de $6,000.

Il n'y a pas un alarme donnée. Les métropolitains du quartier dormaient apparemment dans quelque coin, car ils n'ont trouvé pour s'excuser que le brouillard les empêchant de voir la lueur de l'incendie.

Un avocat donne un dîner en guise de pendre-pendre-pendre-